



MAIRIE DE GLOS
2 Chemin de Judée
14100 GLOS
Tel : 02.31.62.70.43
mairie@glos.fr

ARRÊTE MUNICIPAL n°713

Le Maire de GLOS (CALVADOS),

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 à 2213-6,
Vu le code de la route et notamment l'article R-411-8,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et ses textes d'applications, établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,
Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,
Vu la demande de l'entreprise TOFFOLUTTI sise 2 rue Rembrandt Bugatti 14370 MOULT CHICHEBOVILLE, en date du 13/10/2026 dans le cadre de travaux en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie,

Considérant que **pour préserver la sécurité des usagers et permettre l'exécution des travaux** par l'entreprise TOFFOLUTTI, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules **Chemin de Beaufils et Chemin de Colandon à GLOS.**

ARRÊTE

ARTICLE I : La circulation sera alternée sur des tronçons ponctuels selon les travaux à réaliser :

- Du 02/11/2026 au 13/11/2026 inclus (durée des travaux : 1 jour) : Chemin de Colandon
- Du 28/10/2026 au 13/11/2026 (durée des travaux : 4 jours) : Chemin de Beaufils

ARTICLE II : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

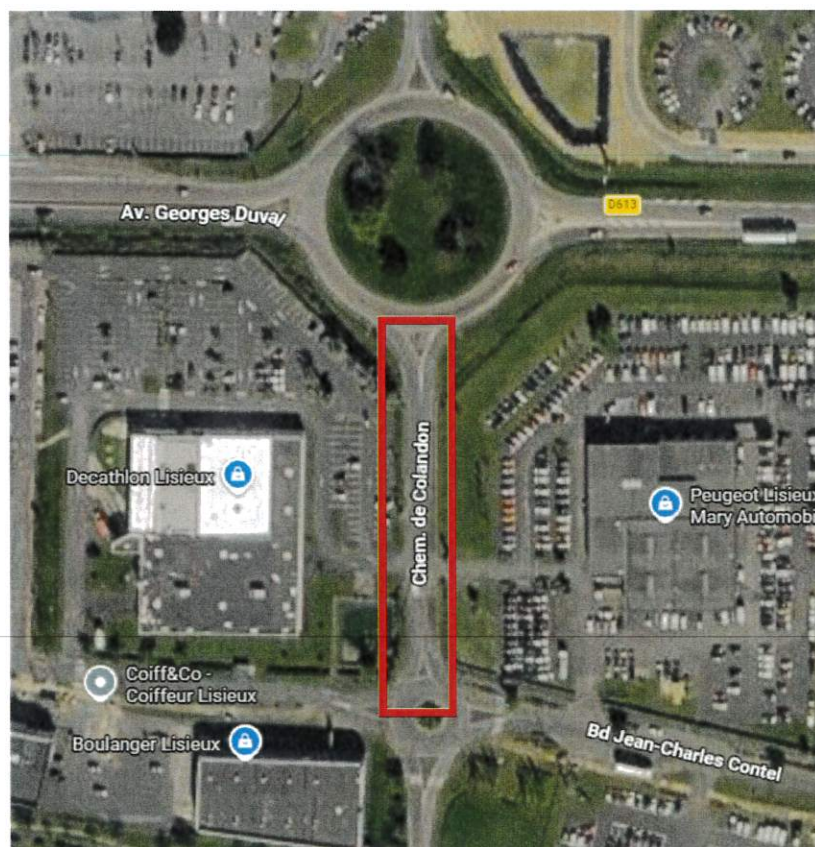
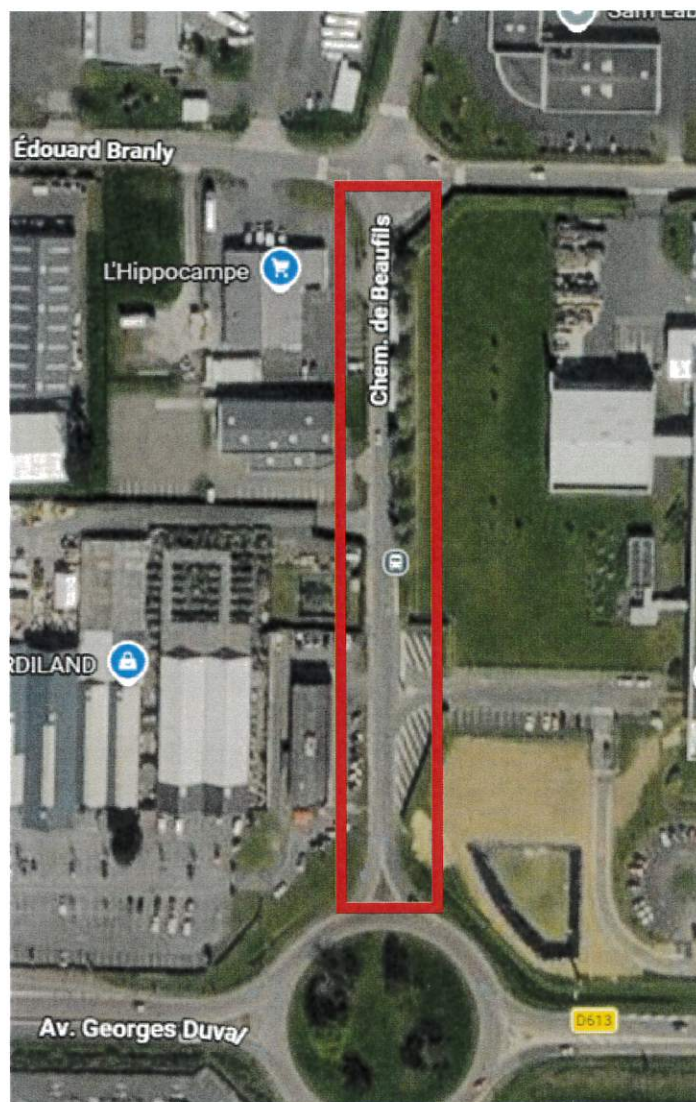
ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lisieux/Orbec
M. le représentant de l'entreprise TOFFOLUTTI
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à GLOS, le 14/10/2026

Le Maire
M. Bernard BROISIN DOUTAZ





Ouverture au public lundi 10h-12h jeudi 15h30-17h30 mardi et vendredi 10h-12h et 15h30-17h30